



## MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES « CLE VERTE »

A PARTIR DE JANVIER 2024

La cotisation annuelle « Clé Verte » est due chaque année et à dater du moment où le candidat introduit officiellement son dossier de candidature ou de demande de renouvellement pour sa labellisation (envoi du formulaire dûment complété). Pour rappel, il existe deux sessions de remise des dossiers, les dates de clôture sont communiquées au préalable.

Ces montants (hors TVA) couvrent l'ensemble des frais de traitement de dossier.

Les cotisations sont modulées en fonction :

- ◇ du **type d'établissement** candidat et - pour certaines catégories - de **sa taille** ;
- ◇ de sa **localisation** : grâce au soutien du Ministère de la Communauté Germanophone, Pour la **première année de candidature, ces montants vous seront entièrement remboursés** si vous obtenez la certification (sur décision du jury). En effet, c'est alors le Ministère du Tourisme de la Communauté Germanophone qui prend en charge le montant de la cotisation, le montant de visite d'audit sur site et le cout de la plaque « Green Key » à apposer à l'entrée de votre établissement ;
- ◇ de son « **ancienneté** » par rapport à la labellisation : étant donné que les visites de contrôle sur site sont pratiquées en principe<sup>1</sup> les deux premières années et ensuite tous les 3 ans (c'est-à-dire les années 1, 2, 5, 8, etc.). Les années où une visite de contrôle sur site n'est pas nécessaire (en principe, les années 3, 4, 6, 7, etc.), la cotisation des candidats est réduite de deux tiers par rapport au montant de leur cotisation initiale. Les montants couvrant les visites d'audit sur site sont à considérer en plus des montants de cotisations. Le montant exact de la visite est communiqué lors de la confirmation de la candidature.

Ainsi, les montants (hors TVA) des cotisations pour les établissements situés en Communauté Germanophone sont les suivants.

---

<sup>1</sup> Sauf en cas de problème particulier au niveau du dossier d'un candidat.



Green Key

## 1 POUR LES HÔTELS

<b>Nombre de chambres</b>	<b>Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.</b>	<b>Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.</b>
1-15 chambres	175 €	60 €
16-50 chambres	335 €	115 €
51-100 chambres	580 €	200 €
101-150 chambres	750 €	250 €
151 chambres et plus	880 €	300 €

## 2 POUR LES CHAMBRES D'HÔTES (B&B) ET GÎTES

<b>Nombre de personnes</b>	<b>Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.</b>	<b>Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.</b>
Capacité inférieure à 10 personnes	80 €	30 €
Capacité supérieure ou égale à 10 personnes	135 €	45 €

## 3 POUR LES CENTRES D'HÉBERGEMENTS POUR JEUNES OU AUBERGES DE JEUNESSE

<b>Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.</b>	<b>Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.</b>
400 €	140 €



Green Key

#### 4 **POUR LES CAMPINGS**

<b>Nombre d'emplacements</b>	<b>Cotisation années 1, 2, 5, 8, etc.</b>	<b>Cotisation années 3, 4, 6, 7, etc.</b>
<i>Moins de 50 emplacements</i>	295 €	95 €
<i>Moins de 250 emplacements</i>	430 €	145 €
<i>Moins de 500 emplacements</i>	500 €	195 €
<i>Plus de 500 emplacements</i>	640 €	225 €



Green Key

## 5 **POUR PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS SUR UN MÊME SITE**

Au cas où un candidat souhaiterait faire labelliser plusieurs établissements situés sur une même propriété (et distants de maximum 1km), voici ce qui est prévu en termes de réduction des cotisations et de simplification des démarches :

- si ces établissements sont de même nature (par exemple, 2 gîtes) et gérés de la même façon : vous pouvez introduire un seul dossier pour l'ensemble ; s'ils sont de nature différente (par exemple un gîte et une salle de mariage), il faut introduire un dossier pour chacun ;
- pour le premier établissement, la cotisation complète est à payer et pour chacun des autres, une réduction de 40 EUR sur le montant plein de la cotisation (hors TVA) est appliquée ; par exemple, dans le cas de 2 gîtes de 8 personnes sur une même propriété : cotisation gîte 1 = 80 EUR HTVA / cotisation gîte 2 = 40 EUR HTVA ; ou, autre exemple : pour un gîte de 14 personnes et un gîte de 6 personnes sur une même propriété : cotisation gîte 1 = 135 EUR HTVA / cotisation gîte 2 = 40 EUR HTVA.